



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
30 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 8 de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

Projet de rapport

Résumé des messages du Groupe ministériel sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015

1. Le Groupe ministériel sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 a examiné les apports et les limites des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que les nouveaux grands problèmes de développement rencontrés par la région pour l'après-2015. Les membres du Groupe étaient les suivants:

- a) S.E. M. Gordon Darcy Lilo, Premier Ministre des Iles Salomon;
- b) S.E. M. Thongloun Sisoulith, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao;
- c) S.E. M^{me} Emilia Pires, Ministre des finances du Timor-Leste;
- d) S.E. M^{me} Jiko F. Luveni, Ministre de la condition féminine, du bien-être social et de la lutte contre la pauvreté des Fidji;
- e) S.E. M^{me} Daggubati Purandeswari, Ministre d'État du commerce et de l'industrie de l'Inde.

2. M. Jian Eliasson, Vice-Secrétaire général des Nations Unies, a fait fonction de modérateur pour le Groupe. Dans ses observations liminaires, il a mis en relief les progrès qui avaient été accomplis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la contribution de la région Asie-Pacifique à la réduction de l'extrême pauvreté et à l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire. Il a toutefois noté le problème essentiel que constituait pour la région la montée d'inégalités criantes. La région accusait par ailleurs des retards concernant les cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement en

matière de santé maternelle et celle qui touchait à l'eau et à l'assainissement, lesquelles, selon certaines estimations, ne pourraient être réalisées qu'en 2035, à moins que des mesures urgentes ne soient prises pour accélérer ces progrès. Les cibles relatives à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement revêtaient une importance particulière parce qu'elles avaient des effets multiplicateurs sur beaucoup d'autres secteurs, notamment l'égalité des sexes, la santé et la mortalité infantile. Les problèmes émergents tels que la migration massive, l'urbanisation, la rapidité de l'évolution technologique et le risque d'une crise financière ont conduit à la conclusion que l'économie mondiale était confrontée à une nouvelle norme, et que la région Asie-Pacifique avait un rôle essentiel à jouer pour assurer le développement équitable et durable. Pour élaborer les objectifs du développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, la priorité devrait être donnée à l'investissement dans les institutions, l'infrastructure et les populations. Le développement économique de la Suède, qui était passée du rang de troisième pays le plus pauvre d'Europe à celui de pays parmi les plus riches de cette région en l'espace de 30 ans, s'expliquait par sa stratégie consistant à créer des institutions solides et à investir dans l'infrastructure et l'éducation. De plus, une approche fondée sur les droits et l'état de droit pouvaient se révéler des vecteurs efficaces du changement.

3. M. Lilo a présenté les principales recommandations formulées par la table ronde sur les questions du Pacifique à propos du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Dili en février 2013. Ces recommandations étaient les suivantes: a) le programme pour l'après-2015 devait faire fond sur les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que sur les objectifs du développement durable; b) la croissance durable était nécessaire pour appuyer les indicateurs sociaux; c) le modèle durable de la croissance verte était déterminant pour les États fragiles et en développement; d) il fallait des systèmes de gouvernance efficaces; e) la paix et le développement devaient être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015; et f) le modèle de fourniture de services pour les objectifs de développement pour l'après-2015 devait être efficace et durable. À cet égard, il a souligné qu'il fallait adopter une approche plus holistique du développement et développer une participation plus équitable aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Il a aussi noté l'importance d'institutions et d'une gouvernance efficaces, allant du niveau des États à celui des collectivités et des zones rurales, si l'on voulait qu'un développement réel voie le jour. S'agissant des États insulaires du Pacifique, il a mis l'accent sur l'importance d'une approche juste et équitable de l'utilisation des ressources marines dont dépendait la croissance économique durable des États insulaires.

4. M. Sisoulith a relevé les principales recommandations formulées lors de l'examen final régional du Programme d'action d'Almaty, qui avait eu lieu à Vientiane en mars 2013. Les résultats de la réunion, qui avaient été adoptés sous la forme du Consensus de Vientiane, revêtaient une importance et une pertinence particulières pour la discussion actuelle sur le programme de développement pour l'après-2015 et le développement durable du point de vue des pays en développement sans littoral. En particulier, le Consensus de Vientiane préconisait l'adoption de politiques de transit globales dans les pays en développement sans littoral et de transit s'appuyant sur les actions suivantes:

a) Faire du développement des transports durables un domaine d'action prioritaire pour tirer parti des possibilités offertes par les échanges et les investissements transfrontaliers;

- b) Mettre en place des systèmes de transport de transit efficaces entre les pays en développement sans littoral et de transit en renforçant les partenariats public-privé;
- c) Accroître l'intégration économique régionale pour harmoniser, simplifier et normaliser les procédures en matière de transport de transit international;
- d) Permettre aux pays en développement sans littoral d'élargir l'éventail de leurs produits et services et de diversifier la base de leurs exportations;
- e) Promouvoir la capacité commerciale et renforcer la facilitation des échanges en renforçant les capacités productives et en diversifiant la gamme des produits.

La réalisation de ces recommandations aiderait les pays en développement sans littoral à résoudre les problèmes particuliers et à lever les principaux obstacles au développement que sont notamment l'accès limité aux marchés mondiaux, l'insuffisance de l'infrastructure, la faiblesse des capacités institutionnelles et productives, l'étroitesse des marchés intérieurs, les niveaux élevés de vulnérabilité aux chocs externes, la participation minimale au système commercial multilatéral, la non-diversification et la gamme restreinte des produits d'exportation ainsi que le manque de compétitivité.

5. M^{me} Emilia Pires a apporté des précisions sur la déclaration figurant dans le Consensus de Dili, dans lequel il était recommandé que les partenariats reposent sur la confiance mutuelle plutôt que sur des conditionnalités. Les États fragiles et touchés par un conflit sont confrontés à des problèmes imprévisibles qui n'ont pas permis d'élaborer des plans misant sur la stabilité et la cohérence dans un proche avenir. La fréquence des changements et la nouvelle donne incessante, les défis posés par l'insuffisance de l'appui et des capacités, et la grande vulnérabilité aux problèmes mondiaux ont exigé des États sortant d'un conflit une réévaluation constante des priorités; la conditionnalité, qui supposait nécessairement la stabilité et des priorités immuables, s'avérait donc une solution inefficace, alors que la confiance mutuelle, plus ouverte à certains écarts et à des progrès plus lents, pouvait créer un environnement plus propice aux changements escomptés.

6. S'exprimant au nom de son pays qui présidait le Groupe des 77 et de la Chine, M^{me} Luveni a rendu compte des discussions du Groupe des 77 et de la Chine sur le programme de développement pour l'après-2015 et a noté l'importance d'élaborer des mécanismes de mise en œuvre dynamiques et auxquels les pays puissent adhérer. À cet égard, elle a expliqué que les gouvernements nationaux ne participaient part directement à la conception du programme, alors que la plupart des membres du Groupe des 77 et de la Chine avaient participé à de nombreux débats thématiques qui étaient axés sur la résolution 65/1 de l'Assemblée générale. Examinant l'approche du Groupe des 77 et de la Chine fondée sur un véritable dialogue et le respect mutuel de la souveraineté des États membres, elle a souligné l'importance d'engager un processus intergouvernemental pour que la conception du programme soit contrôlée et façonnée par les États membres eux-mêmes, notamment par l'adoption d'un document intergouvernemental dont il soit convenu lors de la manifestation spéciale qui se tiendrait en marge du Segment de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2013. S'agissant des éléments de fond du programme, elle a mis l'accent sur un ensemble d'objectifs qui correspondaient à une perspective élargie de la justice sociale et de la solidarité, en s'attachant notamment au bien-être des pays en développement et aux limites fixées par l'environnement.

Concernant l'importance du programme à établir en s'appuyant sur l'évaluation des apports et des limites des Objectifs du Millénaire pour le développement, elle a présenté les conclusions du rapport de son pays sur les Objectifs du Millénaire pour le développement dont cinq (les Objectifs 2,4,5,7 et 8) étaient en bonne voie de réalisation. Elle a conclu sa déclaration en soulignant qu'il fallait assumer collectivement la responsabilité de veiller à la conservation de la planète pour les générations futures malgré les différences de statut, de culture, de géographie et de stade de développement qui existaient entre les pays.

7. M^{me} Purandeswari a insisté sur le fait que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être élaboré de telle sorte que les priorités et l'espace politique des pays en développement soient préservés et que l'accent soit mis sur l'éradication de la pauvreté. À cet égard, elle a indiqué que la question n'était plus de s'interroger sur l'évolution du monde, mais sur sa stagnation car les pays en développement faisaient toujours face à des problèmes persistants dont la pauvreté, le dénuement, la faim et la déficience des systèmes d'assainissement. Ainsi, les principes de Rio, notamment le principe des responsabilités communes mais différenciées, devraient être à la base du nouveau programme de développement. Tenant compte des forces et des faiblesses des Objectifs du Millénaire pour le développement, elle a rappelé à la Commission que le programme pour l'après-2015 devait être simple, pratique et réalisable, et qu'il devait fixer des objectifs pour les pays tant développés qu'en développement. Elle a aussi souligné l'importance de fournir aux pays en développement des moyens de réaliser les objectifs convenus grâce aux partenariats mondiaux, qui se fonderaient sur l'Objectif 8, pour obtenir d'autres ressources et technologies et renforcer les capacités. S'agissant du processus d'élaboration de ce programme, elle a souligné qu'un processus de consultation qui tienne compte de tous les pays était nécessaire et que l'Organisation des Nations devait jouer un rôle primordial dans les processus intergouvernementaux. Elle a par ailleurs mis en garde contre le fait d'accorder une trop grande importance au rôle de la coopération Sud-Sud qui, selon elle, devrait compléter la coopération Nord-Sud.

8. Après le premier cycle de discussions, des questions ont été posées et des déclarations ont été faites par les participants qui s'étaient joints à la réunion par une diffusion en direct sur Twitter, au nombre desquels figuraient les délégations de certains pays dont le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, le Népal et la République islamique d'Iran. Les questions posées sur Twitter ont porté sur les rôles joués par les jeunes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, les problèmes de sécurité et le développement en Afghanistan, et les rôles de la coopération régionale. Les observations et les questions formulées par les délégations nationales ont notamment concerné le fait qu'il importait de distinguer les rôles et les responsabilités entre la coopération Nord-Sud (en tant que source principale de ressources) et la coopération Sud-Sud (en tant que moyen de partage du savoir), et de faire du principe de Rio des responsabilités communes mais différenciées un élément clef du programme. Les délégations ont également noté l'importance d'adopter une approche holistique du développement, y compris l'approche axée sur le bonheur national, et de tenir compte équitablement de tous les pays dans la mise en œuvre du programme.

9. Dans le cadre d'un commentaire, le représentant du Népal, M. Yuba Rj Bhusal, en sa qualité de rapporteur de la Réunion régionale Asie-Pacifique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20, tenue à Bangkok du 22 au 24 avril 2013, a présenté les principaux résultats de cette réunion. L'un de ces résultats concernait l'accent particulièrement fort mis sur l'engagement en faveur de la coopération régionale pour le développement durable. D'autres portaient sur les principes de Rio,

en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que sur les éléments suivants: a) la coopération régionale et les partenariats mondiaux; b) un programme de développement durable et équitable et l'attention à apporter de manière urgente à la lutte contre la pauvreté; c) un programme de développement unifié, assorti d'un programme de développement pour l'après-2015 qui était centré sur le développement durable, et d) le rôle de la CESAP en tant que plateforme régionale pour la promotion du développement durable.

10. Le Groupe s'est fait l'écho de certaines vues exprimées à travers les questions posées en mettant l'accent sur le fait qu'il fallait renforcer les partenariats avec les jeunes (M^{me} Pires et M^{me} Luveni); promouvoir des partenariats plus efficaces avec les pays en développement, en particulier les pays les plus petits (M. Lilo); concevoir la coopération Sud-Sud comme un complément à la coopération Nord-Sud; et tenir compte des plans d'action particuliers aux pays pour le programme de développement pour l'après-2015 (M^{me} Purandeswari). Le modérateur a conclu la discussion du Groupe ministériel en attirant l'attention sur l'importance du développement par et pour tous et, dans cette perspective, sur le besoin d'investissement dans les institutions, l'infrastructure et les populations.
